**Réseau de Prévention et de Lutte contre les Violences Conjugales**

**Compte rendu de la réunion du mardi 6 mai 2014**

Présents :

***Bouchaïb*** Fatim-Zahra : **M**aison **D**e la **S**olidarité *Hénin-Beaumont*

***Bourdeche*** Ahmed : **M**aison d’**A**ccueil **T**emporaire *Lens*

***Capliez*** Jennifer : **M**aison **D**e la **S**olidarité *Hénin-Beaumont*

***Clapcich*** Jacques : **C**ommunauté d’**A**gglomération **H**énin-**C**arvin

***Delvallez*** Valérie : Association Accueil 9 de cœur *Lens*

***Dernis*** David : **S**ervice **P**énitentiaire d’**I**nsertion et de **P**robation *Béthune*

***Digironimo*** Aurélie : **S**ervice **P**énitentiaire d’**I**nsertion et de **P**robation *Béthune*

***Duverel*** Ludivine : **P**oint **É**coute **A**ccueil **J**eune « Le Sagittaire » *Carvin*

***Duwat*** Aurélie : **U**nité **É**ducative en **M**ilieu **O**uvert - **P**rotection **J**udiciaire de la **J**eunesse *Hénin-Beaumont*

***Fasquel*** Camille : Commissariat de *Lens*

***Flament*** Annie : Mairie de *Lens*

***Flodrops*** Marie-Nadine : Maisons et cités Soginorpa *Noyelles-sous-Lens*

***Gruau-Cébo*** Muriel : Défenseur des droits *Arras*

***Liotard*** Laurent : Systémia *Lens*

***Mombelli*** Delphine : **C**entres de **S**oins d’**A**ccompagnement et de **P**révention en **A**ddictologie de *Liévin*

***Nowak*** Véronique : Centre Hospitalier *Hénin-Beaumont*

***Wittouck*** Charlotte : Centre Hospitalier « Les érables *» Hénin-Beaumont*

***Zielinski*** Frédérique : **S**ervice **P**énitentiaire d’**I**nsertion et de **P**robation *Béthune*

***Ziolkowski*** Danièle : Centre Hospitalier « Les érables » *Hénin-Beaumont*

Excusés :

**Anger-Bourez** Pauline : Mairie de *Lens*

**Hoffman** Virginie : **D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale *Arras*

**Ludzak** Edwige : **M**aison **D**e la **S**olidarité *Hénin-Beaumont*

**Noël** Martine : Systémia *Lens*

**Pognici** Jean-Da niel : Maisons et cités Soginorpa *Noyelles-sous-Lens*

**Wierczok** Jean-Michel : Sous-Préfecture *Lens*

**Guérard** Hervé : Association Socio-Educative et Judiciaire *Lens*

**Informations diverses**

* Exposition intitulées : « Regards croisés sur la précarité » organisée pour l’A.P.S.A.

***Article tiré de l’avenir de l’Artois***



"La réalisation de l'exposition Regards croisés rassemble plusieurs services de l'Apsa de Lens.

Photos, textes, créations, l'exposition réalisée par l'Apsa, l'association pour la solidarité active de Lens, en partenariat avec la ville, quatre photographes et un écrivain, est un message fort sur les préjugés liés à la précarité.

En 2013 déjà, dans le cadre d'un projet Santé et estime de soi, avec le centre d'hébergement et de réinsertion sociale La Maison d'accueil, une exposition avait abouti. « L'idée était de permettre à des gens accueillis ici de faire une démarche de bien-être, un travail sur eux, explique Marc Demanze, directeur de la structure. Il y a eu un groupe de paroles, des ateliers de sophrologie, du sport avec un coach, mais il y a aussi eu un véritable besoin de s'exprimer. Nous avons donc débuté un travail avec Abdoulaye Sima. »

Et quand l'exposition a été présentée, le succès a été au rendez-vous : de nombreux autres services de l'association ont manifesté leur volonté de participer. L'exposition 2014 est ainsi née.

Mais cette fois, quatre photographes participent au projet. Abdouaye Sima exposera le travail qu'il réalise à Paris actuellement : un kaléidoscope de photos prises dans les rues de Paris et dans ses sous-sols. « Il sera celui qui brise les cœurs, qui amène l'émotion ». Jean-Pierre Guilbert, lui, est venu suivre les ateliers d'insertion professionnelle de l'Apsa. « Pour montrer que la précarité n'est pas irrémédiable », souligne le directeur. Ensuite, on trouve Ali Msellek, « un clin d'oeil complice aux Compagnons d'Emmaüs. » Autres artistes, inattendus cette fois : les usagers de la maison relais de Noyelles-sous-Lens et de Lens. Jean-Pierre Carlier, lui-même photographe et membre de l'association, leur a remis un appareil photo. « On nous a demandé de photographier des moments de vie, des moments collectifs », expliquent Olivier et Sandrine Lemaire, résidents de la maison relais de Noyelles.

Enfin, un travail d'écriture et de création est venu se greffer. « On a travaillé pendant six mois avec Philippe Masselot, un romancier, explique Daniel Leroux, participant à l'atelier. Nous avons travaillé sur des phrases chocs, des symboles. » Un banc en carton où l'on peut lire "assistez-vous", un arbre à masque pour symboliser l'anonymat, une porte... les messages sont forts. Un montage vidéo a également été réalisé.

Une autre façon encore de croiser les regards, de montrer que « la précarité n'est pas une maladie ».

L'exposition se trouve, dès le 6 mai,  au Colisée  de Lens. À voir jusqu'au 17 mai 11 heures,  temps du "finissage".

**Aurélie DELFORGE**

* Maisons et cités

Monsieur Pognici propose la réalisation d’un outil de communication pour le réseau en partenariat avec Maisons et Cités.

* Réorganisation au sein de l’Association Accueil 9 de cœur

L’accueil de jour quitte le C.H.R.S pour s’implanter à côté du centre de consultation de Systémia.

L’accueil de jour est un service ouvert tous les jours de la semaine de 9 heures à 17 heures. En soirée et le week-end le relais est pris par l’association accueil 9 de cœur. Les personnes peuvent se présenter sans rendez-vous au préalable.

* Accueil en amont des situations de crise
* Écoute active, soutien psychologique
* Aide à la décision
* Préparation au départ du domicile (si c’est le choix de la personne)
* Information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants
* Soutien aux parents vivant dans un contexte de violences conjugales
* Aides matérielle diverses (téléphone, accompagnement dans les démarches si nécessaire)
* Systémia développe trois nouveaux projets
* Un espace de recherche
* Un centre de ressource
* Un groupe de travail

Les locaux de Systémia se trouvent à présent au 58 rue Saint-Antoine à Lens.

* Madame Mombelli Delphine expose une difficulté par rapport à une personne accueillie au C.S.A.P.A de Liévin

Elle explique par le fait qu’il soit sans domicile fixe.

Ce n’est pas de la violence conjugale mais une personne éloignée suite à des violences intra familiale.

Les membres du réseau évoquent la possibilité d’interpeller différentes structures afin que cette personne bénéficie de soutien et d’un hébergement (S.I.A.O généraliste, la Parentèle, la Boussole, …) et la commission A.H.I (Accueil Hébergement Insertion) qui se réunit tous les samedis.

Il s’agit d’une commission réunissant différentes associations telles que rencontre et loisirs, 3 ID, l’A.P.S.A., l’Association Accueil 9 de cœur.

Cette commission a pour objectif d’étudier les dossiers de demande sollicitant une solution pour les personnes se retrouvant à la rue. Il s’agit d’évoquer les situations complexes qui ne trouvent pas de solutions pour les réseaux généralistes avec quelques exceptions de demandes directes.

Il s’agit d’un dispositif différent du protocole S.I.A.O. violences conjugales

Rappel du protocole S.I.A.O Violences conjugales :

*Les personnes victimes de violences conjugales ne sont que très rarement des hommes ou des femmes sans abri, mais plutôt des personnes en danger dans leur résidence.*

*Ainsi, elles ne passent qu’exceptionnellement par les circuits classiques (115, accueils de jour généralistes) mais plutôt par des associations spécifiques, le service d’aide aux victimes, les services de police et de gendarmerie, ou les services du département qui accompagne leurs familles.*

*Les signataires du CLEODAS sont :*

*L’association Accueil 9 de cœur, l’A.P.S.A, Association Accueil et Loisirs, l’association accueil et réinsertion sociale.*

En ce qui concerne la commission A.H.I, le principe est que toutes les situations obtiennent une réponse au pour sortir de l’isolement.

Une réunion peut également avoir lieu lorsque les situations sont plus complexes.

Se repose également la question de l’intérêt du guichet unique et de la question de la répétition des histoires de vie, des histoires « de parcours en parcours » etc.

* Les stages croisés.

Madame Mombelli a resitué le contexte de la création des stages croisés au sein du réseau précarité santé mentale du réseau.

Historiquement il s’agissait de répondre au besoin de partage de pratique mais également de mieux comprendre la réalité institutionnelle du partenaire. Le stage durait une semaine à l’époque de sa création, il a été ramené à deux ou trois jours aujourd’hui.

* Fusion du C.H.R.S Schaffner et de la M.A.T prévue fin d’année 2014, début 2015.

Ouverture sur Vendin le vieil en 2015 d’un centre de détention et d’une maison centrale ainsi qu’un quartier de peine aménagée à l’extérieur (240 places)

Projet similaire à celui du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe, l’établissement de Vendin-le-Vieil est également adapté à l’accueil de personnes détenues condamnées à de longues peines et qui présentent un profil spécifique. Après une importante dépollution du terrain, le chantier du centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil a pu reprendre en septembre 2012.

Tiré du site A.P.I.J

* Exposition de trois situations
* 1°) Rencontrée à la Maison de la justice et du droit

*Pour information* :

Les MJD sont destinées à permettre le partenariat entre magistrats, élus, policiers, associations et travailleurs sociaux, afin de poursuivre les objectifs suivants :

-En matière pénale : favoriser les actions de prévention de la délinquance, et mettre en œuvre une réponse adaptée à la petite délinquance par le recours à des mesures alternatives aux poursuites (médiation pénale, rappel à la loi, etc.) ;

-En matière civile : régler les litiges du quotidien (consommation, voisinage, logement) en mettant en place des solutions amiables (médiation, conciliation, etc.) ;

-Permettre au public, et notamment aux victimes, un plus large accès au droit dans le cadre de permanences gratuites et confidentielles organisées par des avocats ou des conseillers juridiques.

Tiré du site vie publique

* 2°) Rencontrée par Muriel Gruau Défenseur des droits
* 2° rencontrée par Muriel Grau-Cébo Défenseur des droits

*Pour information* :

Défenseur des droits peut être saisi par toute personne physique ou morale qui s’estime lésée par le fonctionnement d’une administration de l’Etat, d’une collectivité locale, d’un établissement public ou d’un organisme public investi d’une mission de service public (organismes sociaux, entreprises publiques…).

Dans le cadre de cette mission, le Défenseur des droits n’intervient jamais dans :

-un litige entre personnes privées,  
- un différend entre un agent public en activité et l’administration qui l’emploie,  
- un litige avec une administration étrangère.

Le Défenseur des droits peur être saisi au terme d’une première démarche infructueuse auprès du service public mis en cause, en constituant un dossier complet.

Défense des droits de l’enfant :

Le Défenseur des droits peut être saisi directement par un enfant qui invoque la protection de ses droits ou une situation mettant en cause son intérêt, par ses représentants légaux, les membres de sa famille, les services médicaux ou sociaux ou toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits et se proposant de défendre les droits de l’enfant.

Tiré du site les services de l’État dans le Pas-de-Calais

* 3°) Discussion autour d’une précédente situation présentée par une conseillère d’insertion et de probation

La prochaine réunion de réseau aura lieu le 24 juin

De 9 heures 30 à 11 h 30

Maisons et Cités

Noyelles-sous-Lens